



Qualification « Mesureur Bâtiment »




Après avoir été organisé par le Collectif Effinergie en partenariat avec le Ministère, la commission d'autorisation pour la mesure de la perméabilité à l'air change encore de forme.

 Depuis le 1^{er} janvier 2011, Qualibat a la responsabilité de valider la compétence des mesureurs de perméabilité à l'air qui seront autorisés par le Ministère. Une nouvelle qualification 8711 « Mesureur Bâtiment » a donc été créée. Elle reprend les critères de sélection utilisés jusqu'à présent.

 Il apparaît une reconnaissance supplémentaire : l'autorisation continuera à être valable pour l'ensemble des bâtiments mais le mesureur pourra, à l'occasion de son dossier de demande ou de suivi, sous réserve de le justifier techniquement, demander que la mention "Logement collectif" et/ou "Tertiaire" apparaisse sur son autorisation.

 Tous les mesureurs déjà autorisés verront leur qualification confirmée, après l'envoi des pièces administratives complémentaires liées à leur activité commerciale demandées dans toutes les qualifications Qualibat.

 L'objectif est d'assurer la montée en puissance du nombre d'opérateurs et de continuer à garantir leurs compétences, afin de former les 2 000 à 3 000 mesureurs nécessaires aux besoins estimés de la RT 2012.

Actuellement, la liste des mesureurs autorisés ne compte que 167 personnes, le défi est donc de taille !



Plus d'informations :

<http://www.rt-batiment.fr/>

<http://www.qualibat.com/Views/ActualitesDetail.aspx?pk=11388>

